Chalon-sur-Saône: un délinquant multirécidiviste “noir, pauvre, malade, très malade, doux, gentil, malheureux…” tente d’agresser sexuellement une mineure, il reste libre

14/04/2021 à 16h56



En 2017: le journal INFO CHALON avait déjà eu l’occasion d’évoquer cet individu

D’abord le 26 Septembre 2017

TRIBUNAL DE CHALON – Alcoolisé, il dit avoir pris sa voiture pour éviter un acte terroriste

C’est un monsieur qui semble **doux et gentil. Il est aussi malade, très malade**. L’alcool est venu à bout de son pancréas, et puis il a une tumeur au cerveau. Il n’a que 42 ans, il est **né en Tunisie et sa peau est très foncée, quasiment noire**. Il vit à Tournus, pour résider dans la même ville que sa fille,

et quand il travaille c'est en intérimaire, il est électricien. La police l'a arrêté à Chalon-sur-Saône, le 22 juillet dernier, avec une alcoolémie à 2.25 g. C'est considérable. Et puis il conduisait malgré l'annulation judiciaire de son permis. Et puis **il avait « emprunté », mais en droit ça s'appelle « voler »**, une voiture. Et puis il roulait trop vite et a percuté une voiture à l'arrêt à un feu rouge. En état de **récidive légale**, il est traduit devant la chambre des comparutions immédiates.

[…]

Après en avoir délibéré, le tribunal annonce à monsieur T. qu'il ne le place pas en détention provisoire, mais sous contrôle judiciaire. Il devra pointer chez les gendarmes de Tournus chaque semaine, et si on le voit au volant, il sera incarcéré immédiatement. L'AEM, association d'enquête et de médiation, est désignée pour suivre son contrôle. Monsieur T. écrase doucement des larmes. Il sera jugé dans 1 mois.

[…]

Puis le 24 Octobre 2017

TRIBUNAL DE CHALON : Jugé en son absence, «son espérance de vie est résiduelle»

Comme disait Coluche, **mieux vaut être blanc, riche et en bonne santé, que noir, pauvre et malade, or monsieur T. est noir, pauvre, et malade, si malade qu'il a été hospitalisé**, mais il est jugé en son absence car suspecté de chercher à embobiner les magistrats.

Le 25 septembre dernier Maître Leray Saint-Arroman demandait un renvoi pour son client, monsieur T., car « car la comparution immédiate n'est pas adaptée du tout à l'état physique et mental de monsieur ». Etat physique : alcoolisme forcené, qui a fabriqué une pancréatite déjà bien avancée, et une tumeur au cerveau. Perte de la vue à l'œil gauche,

problèmes auditifs. Etat mental : « il tient parfois des discours incohérents. Par exemple il dit qu'il a pris la voiture pour éviter un acte terroriste, et pense, il l'a dit dans le bureau du procureur, qu'on va le féliciter pour son acte héroïque.

[…]

Dans ce contexte, le « prendre par la main » évoque un accompagnement de fin de vie : le contraindre suffisamment pour qu'il ne conduise plus, et le laisser aller jusqu'au bout de ses jours. **Il délire, ce monsieur, et son état général en fait une personne vulnérable au point qu'on ne sait plus qui est victime dans l'histoire**, d'autant que cette petite salle d'audience est aussi nue qu'une cellule (neuve) de prison, sa fenêtre est grillagée (on est au rez-de-chaussée), toujours pas le moindre symbole venant l'humaniser, l'absence du prévenu renforce cette impression de « désincarné » que la salle suscite.

Le tribunal condamne monsieur T. à 8 mois de prison, révoque un sursis de 3 mois, le condamne à une amende de 100 euros. **Le tribunal ne décerne pas de mandat d'arrêt**, mais une peine issue d'une révocation de sursis n'est pas aménageable : le parquet peut la faire exécuter, c'est-à-dire, ordonner l'emprisonnement de monsieur T., **celui qui « éclaire les autres » parce qu'il est électricien.**

Aujourd'hui

TRIBUNAL DE CHALON – Comparution pour tentative

d’agression sexuelle

Ce malheureux a traîné sa carcasse dans les rues et principalement autour de la gare de Chalon-sur-Saône, à sa sortie de prison, en décembre 2020. « Pendant 4 mois, il a dormi sur des cartons », précise maître Grenier-Guignard. Il traînait, une cannette de bière à la main, et il courait les agences intérim. Mais le 7 avril, **il a tenté d’agresser sexuellement une jeune fille.**

[…]

En 2017 il hallucinait que des animaux lui parlaient
On l’a déjà vu dans le box*. Il a aujourd’hui 45 ans, **il semble toujours aussi malheureux** d’infliger un père dans cet état à sa fille dont il parle souvent.

[…]

Il a **11 condamnations à son casier**, à l’exception de deux vols et un recel, tout est lié à l’excès d’alcool et des passages à l’acte, dont celui de 2017, où il avait « emprunté » une voiture, « pour éviter un acte terroriste ».

[…]

Le tribunal renvoie le jugement à fin mai et ordonne le placement du prévenu sous contrôle judiciaire avec obligations de poursuivre ses soins, de pointer une fois par semaine au commissariat, et de répondre aux convocations de l’AEM (association d’enquête et de médiation). Il a l’interdiction de paraître à la gare. Il devra rencontrer l’expert psychiatre. « **C’est une chance de démontrer votre capacité à vous réinsérer.** »

[…]

L’article dans son intégralité sur *Info Chalon*